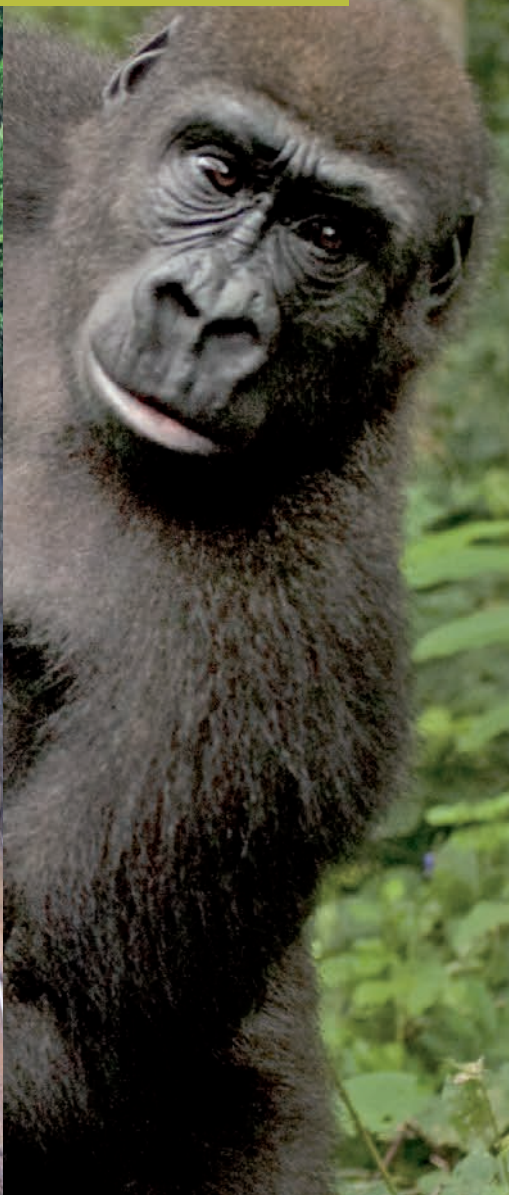
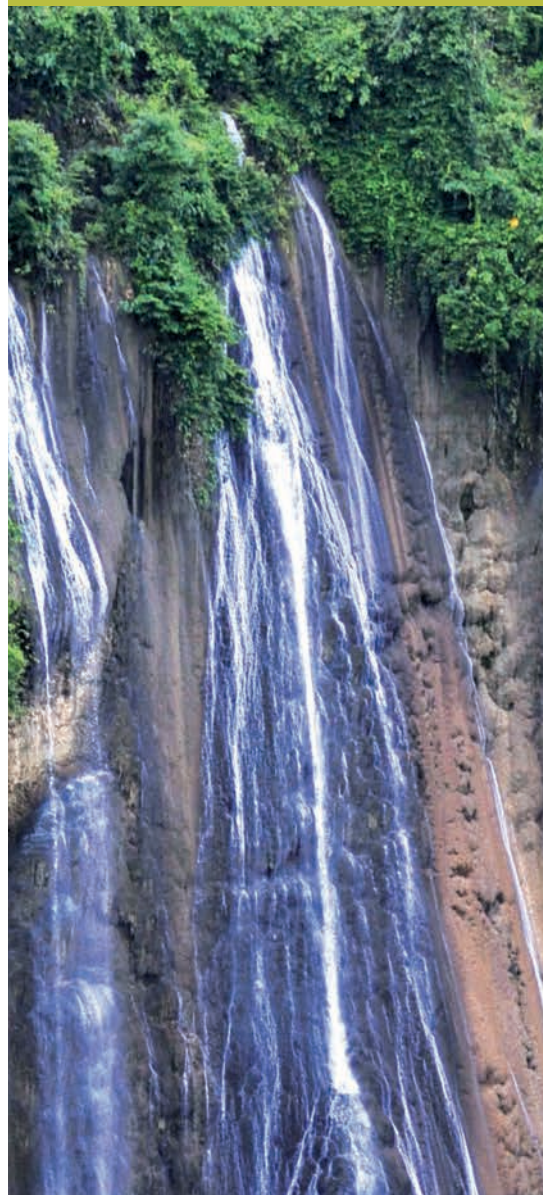


POLITIQUE

BIODIVERSITÉ



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINÉRAIS ET DES HOMMES.



Le Groupe ERAMET est un acteur majeur de la mine et de la métallurgie. La pluralité et la géographie de ses activités lui ont permis d'atteindre une importante expérience sur les sujets environnementaux, et notamment sur la biodiversité.

Fort de ces retours d'expérience en matière de préservation de la biodiversité et d'atténuation des impacts de ses activités, et sous l'impulsion commune de ses collaborateurs et du Comité Exécutif, ERAMET a décidé de formaliser ses actions à travers l'adoption d'une Politique Biodiversité.

Déclinée directement de sa Politique Développement Durable et de sa Charte Environnement et en ligne avec sa Charte Ethique, la Politique Biodiversité d'ERAMET s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue déployée au sein du Groupe.

Elle a vocation à fédérer les pratiques des sites du Groupe – aussi divers soient-ils – sous un même engagement. Les principes édictés sont déclinés sur les sites de manière proportionnée aux enjeux locaux.

La Politique Biodiversité s'articule autour de trois axes :

1. *Mieux connaître et comprendre la biodiversité et ses fonctionnalités*
2. *Agir pour préserver la biodiversité*
3. *Sensibiliser, échanger et partager*

MIEUX CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LA BIODIVERSITÉ ET SES FONCTIONNALITÉS



Inclure un volet biodiversité dans les études socio-environnementales

Le Groupe ERAMET s'engage à réaliser des études de caractérisation de la biodiversité sur ses sites et à évaluer les risques et impacts de ses activités sur la biodiversité, à l'occasion de tout nouveau projet ou tout changement notable des conditions d'exploitation.

Développer des études de qualité avec des spécialistes et experts compétents

Pour la réalisation des études socio-environnementales et afin d'apporter l'expertise scientifique nécessaire, le Groupe s'attache à collaborer autant que de besoin avec des spécialistes reconnus issus de cabinets environnementaux, d'instituts publics, d'universités, et d'Organisations Non Gouvernementales de protection de la nature en veillant à s'inspirer des meilleures pratiques et techniques disponibles.

Intégrer les services et usages de la biodiversité

Pour la réalisation des études socio-environnementales, ERAMET fait en sorte d'entretenir un dialogue constructif avec les parties prenantes, et notamment les communautés locales, afin d'intégrer au mieux leur connaissance de la biodiversité, de ses usages et des services écosystémiques.



AGIR POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ



Intégrer les enjeux de la biodiversité au processus décisionnel

ERAMET s'engage à intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans son processus décisionnel conformément aux orientations suivantes:

Hiérarchiser la gestion des impacts sur la biodiversité

ERAMET veille au respect rigoureux des réglementations applicables pour l'ensemble de ses pays d'implantation, et s'engage à appliquer une séquence d'atténuation de manière proportionnée aux enjeux ; à savoir :

- *Éviter* : ERAMET veille en premier lieu à éviter les impacts négatifs sur la biodiversité ;
- *Réduire* : ERAMET veille à réduire les impacts qui ne peuvent être évités afin d'en diminuer la durée, l'intensité et/ou l'étendue ;
- *Réhabiliter* : ERAMET s'engage à réhabiliter progressivement les zones affectées par ses activités en privilégiant la réintroduction d'espèces endémiques ;
- *Compenser* : ERAMET s'engage à compenser les impacts résiduels significatifs qui ne pourraient pas être évités, réduits et, le cas échéant, réhabilités ;
- *Remédier* : Lors de la cessation d'activités, ERAMET s'engage à intégrer dans son plan de gestion les enjeux de la biodiversité.

Gérer et suivre les actions en faveur de la biodiversité

ERAMET s'engage à mettre en place des mesures de préservation et de surveillance de la biodiversité, tout au long du cycle de vie de ses projets et de ses sites, selon la séquence ci-dessus tout en intégrant les conditions de viabilité économique des opérations. Dans une démarche d'amélioration continue, les actions sont documentées, suivies et adaptées autant que de besoin.

Participer aux réflexions sur les scènes nationale et internationale

ERAMET se veut un acteur engagé dans le domaine de la biodiversité. Le Groupe contribue ainsi aux réflexions visant l'amélioration des connaissances et la préservation de la biodiversité au sein des instances nationales et internationales.



Sensibiliser et former les collaborateurs d'ERAMET aux enjeux de la biodiversité

ERAMET s'engage à sensibiliser et à former ses collaborateurs aux enjeux de la biodiversité, de manière à en faire des acteurs de la biodiversité au quotidien.

Partager les expériences en interne.

ERAMET favorise, à travers la création de groupes de travail internes consacrés à la biodiversité, le partage d'expériences et la mise en place d'outils de gestion communs.

Améliorer les connaissances scientifiques

A travers les études socio-environnementales réalisées, ERAMET contribue au développement des connaissances dans le domaine de la biodiversité en partageant leurs résultats avec les communautés scientifiques.

Rendre compte de nos actions auprès des parties prenantes

Les actions liées à la préservation de la biodiversité font partie intégrante du reporting environnemental du Groupe. Elles sont rapportées dans des publications périodiques à destination de l'ensemble des parties prenantes.